

## JE DEMANDE LE RENOUELEMENT DE MON LOGEMENT CROUS

### Comment dois-je procéder ?



Je souhaite renouveler mon logement pour la rentrée prochaine. Quelles sont les conditions ?

Voici les conditions pour demander un renouvellement dans le même type de logement et la même résidence :

- Être étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur,
- Être à jour de vos loyers,
- Ne pas avoir de contentieux disciplinaires.
- Conserver votre logement jusqu'au 11/08/2023 sauf raisons justifiées (stage)

Attention, pour le renouvellement vous devez garder le même logement dans la même résidence universitaire.



Dois-je constituer un Dossier social étudiant (DSE) ?

Vous devez impérativement constituer un nouveau dossier pour 2023/2024 à compter du 31 mars 2023 sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) et avant le 31 mai 2023, que vous soyez boursier ou non.

Sauf si vous êtes étudiant international.

Comment indiquer que je souhaite conserver mon logement ?

Connectez-vous à votre compte MSE, je vous montre les étapes :

Suivez-nous [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Instagram](#) [YouTube](#) [TikTok](#) [etudiant.gouv.fr](#) Inscription Connexion

étudiant.gouv.fr MesServices.etudiant.gouv.fr

VOS ÉTUDES

**CVCEC**  
Contribution via étudiants et de campus  
Pancoursup

VOS AIDES FINANCIERES

DEMANDE DE DSE 2023-2024

Pour faire leur demande de bourse pour l'année universitaire 2023-2024, les étudiants et futurs étudiants doivent remplir le dossier social étudiant à partir du 23 mars.

Comme les années précédentes, tous les dossiers complets doivent être déposés avant la fin de la campagne, le 15 mai.

Lorsque vous êtes connecté, votre nom apparaît en haut à droite

Suivez-nous [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Instagram](#) [YouTube](#) [TikTok](#) [etudiant.gouv.fr](#) Mon profil Déconnexion

étudiant.gouv.fr MesServices.etudiant.gouv.fr

VOS ÉTUDES

**CVCEC**  
Contribution via étudiants et de campus  
Pancoursup

VOS AIDES FINANCIERES

DEMANDE DE DSE 2023-2024

Pour faire leur demande de bourse pour l'année universitaire 2023-2024, les étudiants et futurs étudiants doivent remplir le dossier social étudiant à partir du 15 mars.

Comme les années précédentes, tous les dossiers complets doivent être déposés avant la fin de la campagne, le 15 mai.

Allez dans la rubrique Gérer son logement Crous «Cité'U

### GERER SON LOGEMENT CROUS



Choisissez le Crous de La Réunion et de Mayotte rubrique «Mon logement actuel»

Suivez-nous [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Instagram](#) [YouTube](#) [TikTok](#) [etudiant.gouv.fr](#) Mon profil Déconnexion

étudiant.gouv.fr MesServices.etudiant.gouv.fr

Cité'U

CHOOSEZ VOTRE FONCTIONNALITÉ

Réservation en cours Mon logement actuel Saisie de mon code de sécurité Proposition de logement 2022 - 2023

Proposition de logement 2023 - 2024 RIB & Prélèvements Contactez-nous Aide

Cliquez sur «Demander mon renouvellement»



Je n'ai pas cette rubrique.

Cette rubrique apparaît uniquement entre le 3 avril 2023 et le 3 mai 2023. Si vous n'êtes pas à jour de vos loyers, la rubrique n'apparaîtra pas. Vérifiez auprès du secrétariat que vous avez bien soldé votre loyer.

J'ai cliqué sur la rubrique, comment puis-je vérifier que ma demande a été prise en compte ?

En plus du mail que vous avez reçu, vous retrouverez le statut de votre demande dans la rubrique «Mon logement actuel».



Comment savoir si ma demande est acceptée ?

Les demandes seront traitées la première semaine du mois de mai. Il est impératif de surveiller vos mails tous les jours pendant cette période. Si vous êtes accepté, vous devrez retourner dans la rubrique « Mon logement actuel » pour confirmer. Sans confirmation de votre part, le dossier locatif ne s'initialisera pas et le renouvellement ne sera pas pris en compte.

Je ne suis pas sûr de continuer mes études à La Réunion, est-ce-que cette étape m'engage ?

Dans le doute, il est préférable de demander le renouvellement et de vous désister avant le 11 août 2023. En plus de cette démarche, vous pouvez faire d'autres demandes de logement sur d'autres secteurs/villes à compter du 2 mai 2023 sur MSE - rubrique « trouver un logement/ En résidence Crous ». En revanche les autres vœux en renouvellement ne seront pas traités. Les vœux sur le secteur en renouvellement seront bien étudiés lors des phases d'attribution si vous validez vos vœux lors des tours.

**ATTENTION : Votre dernier mois de loyer devra être réglé au plus tard le 12 août 2023.**

Après confirmation de votre renouvellement, vous recevrez un mail de confirmation ainsi que les démarches à suivre pour constituer votre dossier locatif. Vous devez prendre un rendez-vous en présentiel pour le dépôt de la fiche d'admission reçue par mail ainsi que vos photos d'identité.

Si votre dossier locatif ne comprend aucune des pièces obligatoires (pièce d'identité et caution solidaire) à l'échéance d'un délai de 4 jours à compter de votre confirmation, vous perdrez le droit d'occupation.